

Communiqué de Presse 23 juillet 2012

Mme Valérie Michel-Amsellem est nommée Présidente du Jury de Déontologie Publicitaire

Le Conseil d'Administration de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP), vient de désigner **Valérie Michel-Amsellem**, Présidente du Jury de Déontologie Publicitaire, conformément aux statuts de l'association et en remplacement de Marie-Dominique HAGELSTEEN, démissionnaire.

Valérie Michel-Amsellem est depuis le mois de juin 2003 Conseiller référendaire à la Chambre commerciale de la Cour de Cassation et pourrait rejoindre, en septembre prochain, la Cour d'Appel de Paris, en qualité de Conseiller.

Elle fut auparavant Rapporteur général adjoint au Conseil de la Concurrence et a également exercé plusieurs fonctions au sein des Ministères de la justice, des affaires étrangères et de la communication.

Elle était Vice-présidente du Jury depuis sa création, en 2008.

A propos de l'ARPP

Créée en 1935 sous l'appellation d'Office de Contrôle d'Annonces (OCA), puis de 1953 à 2008 en s'élargissant aux autres médias existants et en devenir, en prenant la dénomination de Bureau de Vérification de la Publicité (BVP), l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP) est l'organisation française d'autodiscipline publicitaire.

Présidée par une 'Haute personnalité indépendante', M. François d'Aubert depuis le 4 novembre 2011, l'ARPP réunit les trois acteurs de la publicité et de la communication en général : les annonceurs, les agences, les médias et supports publicitaires.

Entièrement financée par ses adhérents (environ 650 entreprises cotisantes), qui édictent leurs règles déontologiques, l'ARPP œuvre chaque jour pour préserver la liberté de création publicitaire dans les limites convenues et la protection des consommateurs.

Pour ce faire, l'ARPP a structuré autour de son Conseil d'administration représentant les trois professions, trois instances associées en amont et en aval de la déontologie publicitaire :

- le Conseil de l'Ethique Publicitaire (CEP), présidé par Dominique Wolton, anticipe et pense les questions éthiques en publicité ;
- le *Conseil Paritaire de la Publicité* (CPP), obligatoirement présidé par un représentant du Collège des associations de consommateurs ou environnementales (Michel Bonnet, Familles de France, depuis septembre 2008), est le lieu d'expression et de concertation des associations sur le contenu des règles de la publicité;
- le *Jury de Déontologie Publicitaire* (JDP), dorénavant présidé par **Valérie Michel-Amsellem** (Cour de Cassation), juge de toute plainte sur le non respect par une publicité diffusée des règles déontologiques.
- 22 salariés, dont une dizaine de juristes conseil qui délivrent chaque jour plus de 140 conseils tous médias et avis TV avant diffusion, contribuent à faire vivre concrètement la déontologie publicitaire auprès des membres de l'ARPP.